

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DGRI 20 Subvention (2 000 euros) à l'association Le Temps des Choses (93) pour son festival « Génération A ».

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Temps des Choses, 10 rue des Vosges, 93130 Noisy-le-Sec ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Le Temps des Choses (n° simpa 186543 - dossier 2017_00543) au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO